



**NATIONS  
UNIES**

**HSP/EB.2024/16/Add.1**



**Programme  
des Nations Unies pour  
les établissements humains**

Distr. générale  
16 octobre 2024

Français  
Original : anglais

---

**Conseil exécutif du Programme des Nations Unies  
pour les établissements humains  
Deuxième session de 2024  
Nairobi, 4–6 décembre 2024  
Point 5 de l'ordre du jour provisoire\***

**Examen et approbation éventuelle du projet de programme  
de travail d'ONU-Habitat et du projet de budget  
de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat  
et les établissements humains pour 2025**

## **Projet de programme de travail d'ONU-Habitat et projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2025\*\***

### **Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

#### **I. Introduction**

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport de la Directrice exécutive sur le projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et le projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2025 (HSP/EB.2024/INF/4). Durant cet examen, le Comité consultatif s'est entretenu avec des représentants d'ONU-Habitat qui ont communiqué des informations et des éclaircissements supplémentaires, ainsi que des réponses écrites transmises le 26 septembre 2024.

2. Au paragraphe 1, le rapport indique que le mandat d'ONU-Habitat découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans ses résolutions et décisions, dont la résolution 3327 (XXIX), par laquelle l'Assemblée a créé la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, et la résolution 32/162, par laquelle elle a créé le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat). En application de la résolution 56/206, ce dernier est devenu le Programme des Nations Unies pour les établissements humains à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002. Dans sa résolution 73/239, l'Assemblée a mis en place une nouvelle structure de gouvernance pour le Programme, composée de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, à composition universelle, du Conseil exécutif comptant 36 membres et du Comité des représentants permanents. L'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains a adopté des résolutions fournissant des orientations supplémentaires sur les travaux d'ONU-Habitat lors de sa première (mai 2019) et de sa deuxième session (juin 2023).

---

\* HSP/EB.2024/14.

\*\* La version anglaise du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

## II. Projet de programme de travail pour 2025

3. Selon le paragraphe 6 du rapport de la Directrice exécutive sur le projet de programme de travail d'ONU-Habitat et de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, ONU-Habitat préparera en 2025 une transition de ses programmes phares. Un nouveau plan stratégique pour la période 2026-2029 est également en cours de finalisation, couvrant les domaines suivants : a) le programme « Villes motrices pour les objectifs de développement durable », qui vise à faire avancer la réalisation globale des objectifs au niveau local ; b) le programme « RISE-UP : Resilient Settlements for the Urban Poor » (Des établissements humains résilients pour les populations pauvres des zones urbaines), qui s'efforce de mobiliser des investissements à grande échelle pour renforcer la résilience face aux changements climatiques ; c) « Villes inclusives : améliorer l'impact positif des migrations urbaines » ; d) « Des quartiers et communautés vivants et inclusifs », qui appuie la régénération des villes ; et e) « Des villes intelligentes pour tous », qui appuie la transformation numérique aux fins d'une urbanisation durable. Les quatre sous-programmes d'ONU-Habitat sont restés inchangés : i) réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans le continuum urbain-rural, ii) meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions, iii) renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain et iv) prévention et gestion efficaces des crises urbaines. **Le Comité consultatif rappelle qu'il a présenté ses observations et recommandations générales dans son rapport correspondant (A/79/7 (chap. 15), par. IV.137 à IV.152). Le Comité note également qu'ONU-Habitat est en train de finaliser un nouveau Plan stratégique pour la période 2026-2029 et attend avec intérêt de recevoir des renseignements sur le nouveau Plan dans le cadre des prochaines propositions extrabudgétaires et de budget ordinaire.**

## III. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2025

### Aperçu général de la situation financière

4. Le cadre financier d'ONU-Habitat comprend les trois grandes sources de financement suivantes : a) les crédits alloués au titre du budget ordinaire de l'ONU, approuvés par l'Assemblée générale ; b) la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, qui comprend des fonds de deux sortes : les allocations budgétaires préaffectées et les allocations budgétaires non préaffectées ; etc.), les contributions au titre de la coopération technique, dont les allocations budgétaires sont également approuvées par la Directrice exécutive (voir HSP/EB/2024/INF/4, paragraphe 84). Les contributions au titre de la coopération technique sont des ressources volontaires préaffectées versées par les gouvernements et d'autres donateurs non gouvernementaux pour l'exécution d'activités techniques précises dans les pays, conformément au mandat d'ONU-Habitat, à son programme de travail et à son plan stratégique. Les recettes au titre de l'appui au programme proviennent de l'exécution des fonds préaffectés et sont un pourcentage du montant total des dépenses afférentes aux coûts directs des programmes, conformément à l'instruction administrative sur les comptes d'appui aux programmes. Aux fins de la gestion, le budget ordinaire et les ressources non préaffectées de la Fondation constituent les ressources de base d'ONU-Habitat. Le rapport indique en outre que, conformément à la résolution 75/233 de l'Assemblée générale, tous les efforts ont été faits pour consolider les ressources de base et autres ressources projetées dans un cadre budgétaire intégré, sur la base des priorités du nouveau Plan stratégique pour la période 2020-2025 (ibid., paragraphes 85 à 88).

### 1. Ressources proposées modulables ou non modulables pour 2025

5. L'annexe III du projet de budget présente un projet de budget facultatif pour 2025, conformément au premier volet du dispositif de modulation des ressources entièrement chiffré pour le budget général de la Fondation, tel qu'approuvé par le Conseil exécutif dans sa décision 2023/4. Le rapport indique également que le projet facultatif peut être examiné par le Conseil exécutif en ce qui concerne les recettes et les actifs nets de la Fondation non préaffectés en 2024. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé de l'existence des deux projets suivants : a) le budget proposé pour les ressources non affectées de la Fondation dans la partie principale du document, un budget de maintien par rapport à 2023, sans changement en matière de besoins en ressources (voir ci-dessous), et b) une option pour l'approbation d'un budget accru qui comprend le niveau de maintien ainsi que le premier volet du dispositif de modulation, comme présentée dans l'annexe III du projet de budget. Le Comité a également été informé que la structure actuelle du document budgétaire avait été requise par le Conseil exécutif qui, lors de sa prochaine session en décembre 2024, examinerait le budget proposé et déciderait de maintenir le même budget que celui de 2023 ou de mettre en œuvre le premier volet du dispositif de modulation.

6. Comme l'indiquent les tableaux 1 et 2 ci-dessous, le montant total des ressources pour 2025 au titre de la proposition de budget modulable s'élèverait à 5 047 500 dollars, tandis que les ressources au titre de la proposition de budget non modulable s'élèveraient à 175 171 500 dollars (voir également le paragraphe 10 ci-dessous).

Tableau 1  
**Projet de budget modulable**  
**Répartition des ressources par sous-catégorie de dépenses et par priorité stratégique<sup>1</sup>**  
(en milliers de dollars des États-Unis)

<i>Sous-catégorie de dépenses</i>	<i>SP1</i>	<i>SP2</i>	<i>SP3</i>	<i>SP4</i>	<i>OD</i>	<i>DEA</i>	<i>APG</i>	<i>Total</i>
Dépenses de personnel (postes)	1 001,1	888,3	573,4	457,0	–	1 032,4	39,8	3 992,0
Frais de voyage du personnel	26,2	43,7	45,4	38,4	14,0	93,7	14,8	276,2
Services contractuels	42,7	41,6	39,5	38,5	140,0	5,1	115,2	422,6
Frais généraux de fonctionnement	42,7	33,8	18,5	9,0	3,0	48,3	113,6	268,9
Mobilier et matériel	3,0	3,9	3,0	3,9	6,0	16,0	2,0	37,8
Dons et contributions	–	–	–	50,0	–	–	–	50,0
<b>Total</b>	<b>1 115,7</b>	<b>1 011,3</b>	<b>679,8</b>	<b>696,8</b>	<b>163,0</b>	<b>1 195,5</b>	<b>285,4</b>	<b>5 047,5</b>
Dépenses de personnel (postes)	1 001,1	888,3	573,4	457,0	–	1 032,4	39,8	3 992,0
Autres dépenses de personnel	114,6	123,0	106,4	139,8	163,0	163,1	245,6	1 055,5
<b>Total</b>	<b>1 115,7</b>	<b>1 011,3</b>	<b>679,8</b>	<b>696,8</b>	<b>163,0</b>	<b>1 195,5</b>	<b>285,4</b>	<b>5 047,5</b>

Source : HSP/EB.2024/INF/4, annexe III, tableau 19a.

Tableau 2  
**Projet de budget non modulable<sup>1</sup>**  
**Répartition des ressources pour 2025 par sous-catégorie de dépenses et par priorité stratégique**  
(en milliers de dollars des États-Unis)

<i>Sous-catégorie de dépenses</i>	<i>SP1</i>	<i>SP2</i>	<i>SP3</i>	<i>SP4</i>	<i>OD</i>	<i>DEA</i>	<i>APG</i>	<i>Total</i>
Dépenses de personnel (postes)	4 123,8	3 628,5	3 006,8	2 641,3	632,4	3 204,1	4 103,9	21 340,8
Autres dépenses de personnel	21 746,8	7 024,6	5 883,1	13 825,3	138,3	424,4	322,1	49 364,6
Dépenses de représentation	–	–	–	–	3,3	–	–	3,3
Expert(e)s	19,3	19,6	18,6	18,6	–	–	–	76,1
Consultant(e)s	85,5	83,7	69,8	69,3	–	30,7	–	339,0
Frais de voyage des représentant(e)s	3,6	3,6	2,2	2,2	–	–	–	11,6
Frais de voyage du personnel	3 269,7	1 618,8	642,0	1 394,9	141,4	144,0	28,5	7 239,3
Services contractuels	5 389,3	2 007,0	1 260,1	17 785,2	175,5	64,4	1 876,2	28 557,7
Frais généraux de fonctionnement	2 376,2	1 952,9	1 664,6	4 947,3	105,9	153,8	322,2	11 522,9
Fournitures et accessoires	104,1	35,5	36,7	1 775,0	0,3	5,3	0,6	1 957,5
Mobilier et matériel	435,0	370,1	241,4	2 503,3	10,2	35,5	15,1	3 610,6
Dons et contributions	18 114,7	4 245,3	11 443,1	17 066,8	30,8	219,9	27,5	51 148,1
<b>Total</b>	<b>55 688,0</b>	<b>20 989,6</b>	<b>24 268,4</b>	<b>62 029,2</b>	<b>1 238,1</b>	<b>4 282,1</b>	<b>6 696,1</b>	<b>175 171,5</b>

Source : HSP/EB.2024/INF/4, tableau 16.

<sup>1</sup> Abréviations : SP : sous-programme ; OD : organes directeurs ; DEA : direction exécutive et administration ; APG : appui aux programmes.

7. Le Comité consultatif rappelle les observations et recommandations qu'il a formulées dans la section IV de son rapport précédent en matière de modulation des ressources. À la suite de l'examen du dispositif de modulation par le Conseil exécutif en décembre 2024 et de la décision prise à ce sujet, le Comité fera d'autres observations, le cas échéant, dans le cadre de ses rapports sur les propositions extrabudgétaires et de budget ordinaire d'ONU-Habitat pour 2026. Le Comité note que la décision concernant le dispositif de modulation est du ressort du Conseil exécutif d'ONU-Habitat.

## 2. Évolution des ressources globales

8. À sa demande, le Comité consultatif a reçu le tableau 3 ci-dessous indiquant les dépenses de personnel et les frais de fonctionnement de 2016 à 2023.

Tableau 3

### Dépenses de personnel et frais de fonctionnement : évolution des ressources

(en millions de dollars des États-Unis)

Description	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses de personnel effectives	78,4	72,4	77,9	84,5	80,2	70,6	71,6	68,8
Frais de fonctionnement effectifs*	74,7	84,2	82,8	77,4	73,7	97,4	102,6	102,6
Pourcentage	105,0	86,0	94,1	109,2	108,8	72,5	69,8	67,1

\* Les frais de fonctionnement sont calculés en soustrayant les dépenses de personnel aux dépenses annuelles totales.

9. Le Comité consultatif insiste sur la nécessité de suivre constamment les dépenses de personnel et les frais de fonctionnement afin de minimiser les frais généraux administratifs et de maximiser l'efficacité de l'exécution du programme. Le Comité compte que des versions actualisées du tableau ci-dessus, y compris une répartition par source de financement, seront incluses dans les prochains projets de budget.

## 3. Plan d'utilisation des ressources pour 2025

10. Comme l'indique le tableau 4 ci-dessous, le montant total des ressources nécessaires pour ONU-Habitat est projeté (arrondi) à 175,2 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 3,1 % par rapport aux prévisions révisées pour 2024, d'un montant de 181 millions de dollars. Les ressources nécessaires pour 2025 comprennent : a) 163 millions de dollars (93,0 %) pour les activités du programme ; b) 1,2 million de dollars (0,7 %) pour les organes de décision ; c) 4,3 millions de dollars (2,4 %) pour la direction exécutive et l'administration ; et d) 6,7 millions (3,8 %) pour les activités d'appui aux programmes. Les besoins en ressources pour 2025 sont basés sur les niveaux de livraison réels de 2023. Des informations détaillées, y compris sur les différentes sources de financement, sont fournies dans la section I du budget.

Tableau 4

### Répartition des ressources par sous-catégorie de dépenses

(en milliers de dollars des États-Unis)

Sous-catégorie de dépenses	Budget approuvé pour 2023	Dépenses effectives pour 2023	Prévisions révisées pour 2024	Ajustement	Variation en %	Prévisions pour 2025
Dépenses de personnel (postes)	21 048,1	16 477,7	21 495,7	(154,9)	(0,7)	21 340,8
Autres dépenses de personnel	46 494,8	51 433,6	49 821,2	(456,6)	(0,9)	49 364,6
Dépenses de représentation	180,6	–	3,3	–	–	3,3
Expert(e)s	64,9	–	76,1	–	–	76,1
Consultant(e)s	352,0	496,6	339,0	–	–	339,0
Frais de voyage des représentant(e)s	5,1	–	11,6	–	–	11,6
Frais de voyage du personnel	1 609,9	7 351,9	7 239,9	(0,6)	(0,0)	7 239,3
Services contractuels	26 524,2	37 610,4	32 571,6	(4 013,9)	(12,3)	28 557,7
Frais généraux de fonctionnement	13 576,1	6 180,1	12 047,9	(525,0)	(4,4)	11 522,9
Fournitures et accessoires	1 166,5	2 343,4	2 159,3	(201,8)	(9,3)	1 957,5

<i>Sous-catégorie de dépenses</i>	<i>Budget approuvé pour 2023</i>	<i>Dépenses effectives pour 2023</i>	<i>Prévisions révisées pour 2024</i>	<i>Ajustement</i>	<i>Variation en %</i>	<i>Prévisions pour 2025</i>
Mobilier et matériel	1 856,5	4 205,3	3 933,9	(323,3)	(8,2)	3 610,6
Aménagement des locaux	169,1	–	–	–	–	–
Dons et contributions	56 073,0	42 962,8	51 251,6	(103,5)	(0,2)	51 148,1
Autres dépenses	(13 825,5)	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>162 374,0</b>	<b>182 158,2</b>	<b>180 951,9</b>	<b>(5 624,7)</b>	<b>(3,1)</b>	<b>175 171,5</b>

Source : HSP/EB.2024/INF/4, tableau 14.

11. Le Comité consultatif note que les prévisions initiales pour 2023 et 2024 n'ont pas été incluses dans le tableau 14 du projet de budget (voir tableau 3 ci-dessus). A cet égard, le Comité a été informé, à sa demande, que l'estimation initiale au titre des postes pour 2023 était supérieure aux dépenses effectives et que, inversement, au titre des autres dépenses de personnel, l'estimation initiale était inférieure aux dépenses effectives. Les deux montants ont été considérés comme se compensant largement, principalement du fait que les besoins en matière de communications, de technologies de l'information et de la communication et de finances n'ont pas été pris en charge par le personnel financé au titre de la rubrique budgétaire des postes, mais par le personnel financé au titre de la rubrique budgétaire des autres dépenses de personnel, comme les vacataires et les Volontaires des Nations Unies. Le Comité a également été informé qu'au titre des frais généraux de fonctionnement, ainsi que des dons et contributions, les dépenses effectives étaient inférieures à l'estimation initiale, cette dernière étant basée sur des projections initiales d'encaissements. **Le Comité consultatif compte que des justifications de la sous-utilisation et du dépassement des crédits seront fournies au Conseil exécutif d'ONU-Habitat lorsqu'il examinera le présent rapport.**

12. Le Comité consultatif réitère la recommandation qu'il a formulée au paragraphe 7 de son précédent rapport, à savoir qu'ONU-Habitat devrait inclure dans ses futurs rapports des informations détaillées, par catégorie de dépenses, concernant les dépenses effectives et le niveau des contributions reçues pour la période en cours et les périodes antérieures, par comparaison avec le projet de budget, ainsi que des explications détaillées justifiant les écarts.

13. À sa demande, le Comité consultatif a reçu des informations sur le budget de la direction exécutive et de l'administration et de l'appui aux programmes par source de financement au cours des cinq dernières années, montrant une diminution de 4,79 dollars (42,5 %) en passant de 11,27 millions de dollars en 2020 à 6,48 millions de dollars en 2024, comme l'indique le tableau 5.

Tableau 5  
**Ressources pour la direction exécutive et l'administration, et l'appui aux programmes par source de financement (2020-2024)**  
(en millions de dollars des États-Unis)

<i>Priorité stratégique</i>	<i>Source de financement</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>	<i>2024</i>
Direction exécutive et administration	Fonds non préaffectés de la Fondation	2,86	2,77	3,17	1,00	1,20
	Budget ordinaire	1,77	1,64	1,49	1,84	1,19
	Fonds préaffectés de la Fondation	0,80	–	0,98	2,26	0,33
	Coopération technique	–	–	–	0,04	0,29
	appui aux programmes	0,71	0,75	1,39	1,70	0,56
	<b>Total</b>	<b>3,28</b>	<b>5,16</b>	<b>7,03</b>	<b>6,84</b>	<b>3,57</b>
Appui aux programmes	Fonds non préaffectés de la Fondation	3,85	2,17	2,40	0,23	0,27
	Budget ordinaire	1,13	1,12	1,11	1,34	1,28
	Fonds préaffectés de la Fondation	0,45	–	–	0,11	0,36
	Coopération technique	–	–	–	0,02	–
	Appui aux programmes	5,84	4,15	5,65	3,85	4,57
	<b>Total</b>	<b>11,27</b>	<b>7,44</b>	<b>9,16</b>	<b>5,55</b>	<b>6,48</b>

14. À sa demande, le Comité consultatif a également reçu des informations comparatives sur les dépenses réelles et prévues, ainsi que sur les ressources des deux sources de financement. Le Comité a été informé que les dépenses réelles en 2022 étaient nettement supérieures à celles des années précédentes et suivantes, en grande partie en raison de la reprise des opérations liées à la pandémie de COVID-19. Le Comité a été informé que les dépenses réelles en 2023 ont donc été considérées comme nouveau niveau de référence après la pandémie de COVID-19, et que la variation était plus faible en 2023 en raison de pratiques budgétaires réalistes établies en consultation avec le Conseil exécutif d'ONU-Habitat, comme l'indique le tableau 6.

Tableau 6

**Informations comparatives sur les dépenses réelles et prévues et sur les ressources des deux sources de financement**

(en millions de dollars des États-Unis)

<i>Source de financement</i>		2020	2021	2022	2023	<i>Prévisions révisées pour 2024</i>	
						<i>(au 31 août 2024)</i>	2025
Fonds préaffectés de la Fondation	Budget	63,47	43,33	69,12	39,08	49,22	54,05
	Effectif	36,30	46,32	58,26	41,69	31,86*	s/o
Coopération technique	Budget	147,40	152,57	149,85	96,71	104,74	94,25
	Effectif	91,74	105,98	129,12	103,89	83,49*	s/o

15. Le Comité consultatif compte que des versions actualisées des tableaux 5 et 6 ci-dessus, avec des informations détaillées couvrant les quatre dernières années et l'année en cours, seront incluses dans les prochains projets de budget.

#### 4. Dépenses d'appui aux programmes

16. En ce qui concerne les coûts d'appui aux programmes, le Comité consultatif a été informé que les coûts d'appui aux programmes couvrent les coûts d'appui indirects, dans le but de garantir que le coût supplémentaire du soutien des activités financées par des contributions extrabudgétaires n'est pas supporté par des fonds alimentés par des quotes-parts ou d'autres ressources ordinaires qui sont au cœur du processus d'examen et d'approbation du budget. En outre, le Comité a été informé que le cadre des dépenses d'appui aux programmes figure dans la circulaire du Secrétaire général ST/SGB/188 du 1<sup>er</sup> mars 1982 sur la constitution et la gestion des fonds d'affectation spéciale, ainsi que dans l'instruction administrative ST/AI/286 du 3 mars 1982 sur les comptes d'appui aux programmes. Le remboursement des coûts d'appui aux programmes pour toutes les activités financées par des fonds d'affectation spéciale, calculé au taux standard approuvé par l'Assemblée générale. La méthodologie de calcul des coûts d'appui aux programmes est telle que le taux standard approuvé est appliqué aux dépenses engagées du projet, c'est-à-dire les dépenses réelles et les engagements. Les taux standard actuels des dépenses d'appui aux programmes sont issus de la résolution 35/217 de l'Assemblée générale du 17 décembre 1980, et ont été précisés par la Contrôleuse dans son mémo du 8 juin 2012 sur le recouvrement des coûts : dépenses d'appui aux programmes, dans lequel les taux standard sont de 13 % sur toutes les contributions volontaires lorsque les Nations Unies conservent la responsabilité principale et primordiale des programmes ; 7 % sur toutes les contributions volontaires à l'appui des programmes interinstitutionnels et de la collaboration avec d'autres institutions multilatérales ; et 3 % sur toutes les contributions volontaires pour des projets mis en œuvre par d'autres entités des Nations Unies, des organisations non gouvernementales ou des services gouvernementaux (« accords de transfert de flux de trésorerie »). Le Comité a également reçu l'évolution des coûts d'appui aux programmes par source de financement pour les dix dernières années et les prévisions pour 2025, ainsi que les recettes effectives, comme indiqué dans le tableau 7.

Tableau 7  
**Coûts d'appui aux programmes : Évolution sur dix ans des dépenses effectives par source de financement, des prévisions révisées pour 2024, des prévisions pour 2025 et des recettes effectives**

(en millions de dollars des Etats-Unis)

Source de financement	2014 effectif	2015 effectif	2016 effectif	2017 effectif	2018 effectif	2019 effectif	2020 effectif	2021 effectif	2022 effectif	2023 effectif	2024 prévisions révisées	2025 (prévisions)
RNPF	8,13	11,65	8,85	9,18	4,52	5,52	6,40	3,18	1,66	3,03	3,97	4,69
BO*	12,49	16,94	14,10	13,56	14,43	15,30	15,54	15,90	16,80	16,58	16,30	16,30
RPF	45,13	45,50	56,07	47,61	42,46	39,02	36,30	46,32	58,26	41,69	49,22	54,05
TECH	126,61	93,46	110,02	128,09	121,88	115,26	91,74	105,98	129,11	103,89	104,74	94,28
APG	12,24	10,54	8,97	10,28	12,16	11,90	10,93	11,46	9,51	8,86	10,00	11,24
Recettes DAP**	11,87	11,30	10,49	9,50	10,37	9,58	9,65	10,87	11,69	12,40	8,54	s/o

\* Le BO comprend les sections 15, 23 et 35.

\*\* Les recettes DAP pour 2024 sont arrêtées au 31 août 2024.

Abréviations : *RNPF* : ressources non préaffectées de la Fondation ; *BO* : budget ordinaire ; *RPF* : ressources préaffectées de la Fondation ; *TECH* : coopération technique ; *APG* : appui aux programmes ; *DAP* : dépenses d'appui aux programmes.

17. Le Comité consultatif souligne la nécessité d'une application cohérente des taux standard de coûts d'appui aux programmes dans le cadre des politiques pertinentes, tout en maintenant un alignement étroit sur les dépenses effectives afin d'éviter l'accumulation d'excédents. Le Comité recommande également que des versions actualisées du tableau 7 ci-dessus soient incluses dans les prochains projets de budget.

## 5. Crédits ouverts au budget ordinaire

18. Chaque année, l'Assemblée générale approuve les crédits ouverts au budget ordinaire d'ONU-Habitat, qui relèvent des quatre catégories suivantes du projet de budget (voir *ibid.*, paragraphe 84) :

- a) le chapitre 15 (Établissements humains) : des allocations directes provenant des contributions statutaires versées au Programme des Nations Unies pour les établissements humains ;
- b) le chapitre 23 (Programme ordinaire de coopération technique) : des allocations indirectes pour des services consultatifs sectoriels dans le domaine des établissements humains et du développement urbain durable ;
- c) le chapitre 35 (Compte de l'ONU pour le développement) : pour des projets de développement spécifiques gérés par le Département des affaires économiques et sociales ; et
- d) le chapitre 2 (Département des services de conférence) : des allocations versées pour permettre à ONU-Habitat d'assurer les services de conférence exigés par son mandat et un petit fonds de formation, approvisionné par l'intermédiaire de l'Office des Nations Unies à Nairobi.

19. Les observations et recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme d'ONU-Habitat pour 2025 figurent dans son rapport A/78/7 (chap. 15).

## 6. Réserve financière générale

20. Comme indiqué au paragraphe 95 du projet de budget-programme, conformément à la décision 2022/55 du Conseil d'administration, ONU-Habitat a pour politique de fixer la réserve des fonds non affectés de la Fondation à un niveau minimum de 3 millions de dollars ou à 20 % du budget approuvé pour l'exercice financier suivant, le montant le plus élevé étant retenu.

## Effectifs nécessaires

21. À sa demande, le Comité consultatif a reçu le tableau 8 ci-dessous, qui montre qu'un total de 1 472 fonctionnaires et membres du personnel associés, toutes sources de financement confondues, étaient employés par ONU-Habitat au 31 août 2024.

Tableau 8  
Dotation en personnel d'ONU-Habitat (toutes sources de financement confondues)

Catégories	BO	RNPF	RPF	TECH	APG	Autre*	Total
Fonctionnaires	72	11	109	64	58	–	314
Autres	15	3	219	817	16	88	1 158
<b>Total</b>	<b>87</b>	<b>14</b>	<b>328</b>	<b>881</b>	<b>74</b>	<b>88</b>	<b>1 472</b>

*Abréviations* : RNPF : ressources non préaffectées de la Fondation ; BO : budget ordinaire ; RPF : ressources préaffectées de la Fondation ; TECH : coopération technique ; APG : appui aux programmes.

\* La catégorie « Autres » comprend les civils détachés à titre gracieux, par exemple les stagiaires, pour lesquels la source de financement n'est pas applicable.

Note : Lorsque les fonctionnaires ou membres du personnel associés sont financés par plusieurs sources de financement, la répartition de ces dernières est uniforme.

22. Le Comité consultatif se félicite de l'exhaustivité des informations contenues dans le tableau 8 ci-dessus et compte que des versions actualisées de ce tableau seront incluses dans les prochains projets de budget.

23. Comme indiqué dans les tableaux 16 et 17 du projet de budget, un total de 156 postes est proposé pour 2025, dont : a) 82 postes inscrits au budget ordinaire, b) 19 financés par les ressources non préaffectées de la Fondation, et c) 56 au titre du fonds d'appui aux programmes.

Tableau 9  
Répartition des postes par source de financement

Source de financement	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Services généraux			Total général
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/ 1	Total	AN	AL	AC	
Fonds non préaffectés de la Fondation	–	1	–	5	2	–	2	2	12	–	7	–	19
Budget ordinaire	1	–	1	5	9	21	15	5	57	–	23	2	82
Appui aux programmes	–	–	–	–	7	13	5	2	27	2	27	–	56
<b>Total pour 2024</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>10</b>	<b>18</b>	<b>34</b>	<b>22</b>	<b>9</b>	<b>96</b>	<b>2</b>	<b>57</b>	<b>2</b>	<b>157</b>
<b>Variations : (diminution)/augmentation</b>													
Fonds non préaffectés de la Fondation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Budget ordinaire	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Appui aux programmes	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(1)	–	–	(1)
<b>Variations nettes</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(1)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(1)</b>
Fonds non préaffectés de la Fondation	–	1	–	5	2	–	2	2	12	–	7	–	19
Budget ordinaire	1	–	1	5	9	21	15	5	57	–	23	2	82
Appui aux programmes	–	–	–	–	7	13	5	2	27	1	27	–	55
<b>Total pour 2025</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>10</b>	<b>18</b>	<b>34</b>	<b>22</b>	<b>9</b>	<b>96</b>	<b>1</b>	<b>57</b>	<b>2</b>	<b>156</b>

*Abréviations* : SGA : secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG : sous-secrétaire général(e) ; D : directeur(trice) ; P : administrateur(trice) ; AN : administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; AL : agent local ; AC : autres classes.

Source : HSP/EB.2024/INF/4, tableau 17.

24. À sa demande, le Comité consultatif a reçu le tableau 10 ci-dessous, qui montre l'évolution du personnel par source de financement de 2019 à 2023.

Tableau 10  
**Dotation en personnel : Évolution sur cinq ans (2019 à 2023) par catégorie de personnel et source de financement**

<i>Source de financement</i>	<i>Catégorie de personnel</i>	2019	2020	2021	2022	2023
Fonds non préaffectés de la Fondation	Administrateurs(trices) et fonctionnaires de rang supérieur	18	19	3	3	3
	Agents des services généraux et des catégories apparentées	18	20	7	6	6
Budget ordinaire	Administrateurs(trices) et fonctionnaires de rang supérieur	28	28	25	27	26
	Agents des services généraux et des catégories apparentées	50	51	53	54	54
Fonds préaffectés de la Fondation	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	44	45	48	56	44
	Agents des services généraux et des catégories apparentées	47	42	57	55	65
Coopération technique	Administrateurs(trices) et fonctionnaires de rang supérieur	19	22	26	20	26
	Agents des services généraux et des catégories apparentées	31	34	35	32	36
Appui aux programmes	Administrateurs(trices) et fonctionnaires de rang supérieur	21	17	30	31	31
	Agents des services généraux et des catégories apparentées	24	17	28	22	15
<i>Total</i>		<b>300</b>	<b>295</b>	<b>312</b>	<b>306</b>	<b>306</b>

25. Le Comité consultatif compte qu'une version actualisée du tableau 10 sera présentée au Conseil exécutif lors de son examen du présent rapport. Le Comité compte qu'un tableau actualisé couvrant les quatre dernières années et l'année en cours sera inclus dans les projets de budget à venir.

## IV. Questions diverses

### A. Application des recommandations du Comité consultatif et du Comité des commissaires aux comptes

26. À sa demande, le Comité consultatif a reçu une liste de toutes les recommandations du Comité contenues dans ses deux derniers rapports sur les ressources extrabudgétaires d'ONU-Habitat. Le Comité a été informé qu'ONU-Habitat considère que toutes les recommandations du Comité ont été mises en œuvre.

27. Dans son rapport financier et les états financiers audités pour l'année terminée le 31 décembre 2023 concernant le Programme des Nations unies pour les établissements humains (A/79/5/Add.9), le Comité des commissaires aux comptes a exprimé l'opinion que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'ONU-Habitat au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS). Le Comité n'a pas relevé de déficiences significatives dans les comptes et les registres susceptibles d'affecter la présentation d'une image fidèle des états financiers d'ONU-Habitat. Toutefois, le Comité a constaté que des améliorations étaient possibles dans un certain nombre de domaines, notamment en ce qui concerne la gestion financière, la gestion du budget, la gestion de la stratégie, la gestion des projets, la gestion des partenaires d'exécution et la gestion des achats. Les principales constatations du Comité sont les suivantes : a) le transfert et l'utilisation des soldes de trésorerie afférents aux contributions volontaires préaffectées sans l'accord des donateurs concernés, pour un montant total de 40,5 millions de dollars au 31 décembre 2023 ; b) l'insuffisance du budget alloué aux activités d'évaluation, qui affecte la mise en œuvre de l'évaluation ; c) les lacunes dans le cadre de mise en œuvre à trois volets du Nouveau Programme pour les villes ; d) l'insuffisance de la gestion et de l'exécution des projets a entraîné une mauvaise performance ; e) le fractionnement d'un accord communautaire et dépassement du plafond des versements destinés à un même compte ; f) le contrôle insuffisant des versements effectués au titre de 10 accords conclus avec d'autres entités des Nations Unies ; et g) le transfert et l'utilisation des soldes de trésorerie afférents aux contributions volontaires préaffectées sans l'accord des donateurs concernés, pour un montant total de 40,5 millions

de dollars au 31 décembre 2023. À sa demande, le Comité a reçu des informations sur l'application des recommandations ayant trait aux insuffisances recensées par le Comité des commissaires aux comptes, en particulier concernant la gestion financière et le renforcement de la procédure budgétaire. **Le Comité consultatif souligne l'importance d'appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes de manière opportune. Le Comité fournit d'autres commentaires à ce sujet dans son rapport (A/79/513).**

## **B. Représentation géographique et représentation équilibrée des genres**

28. À sa demande, le Comité consultatif a été informé qu'ONU-Habitat s'efforce de mettre en place un processus de recrutement plus efficace en termes de représentation géographique et de représentation équilibrée des genres. **Le Comité consultatif se félicite de ces efforts et rappelle qu'aux paragraphes IV.150 et IV.151 de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2025, il a constaté un déséquilibre dans la représentation géographique, ainsi que la représentation inégale des femmes et des hommes au sein du personnel d'ONU-Habitat. Le Comité rappelle également qu'il a souligné la nécessité d'intensifier les efforts pour parvenir à une représentation géographique plus équitable des États membres, ainsi qu'à une représentation équilibrée des genres au sein du personnel d'ONU-Habitat.**

## **V. Conclusion**

29. Sous réserve des commentaires et observations formulés ci-dessus, le Comité consultatif n'émet pas d'objection au projet de programme de travail d'ONU-Habitat et au projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2025.

---